GAGNER EN BOURSE GRÂCE AUX DIVIDENDES

La stratégie utilisée avec succès par des millions d'Américains enfin révélée en France

Bertrand

RevenusEtDividendes.com

GAGNER EN BOURSE GRÂCE AUX DIVIDENDES

Bertrand
(RevenusEtDividendes.com)

Droits d'auteur © 2017 RevenusEtDividendes.com

Tous droits réservés

Je dédie ce livre à vous lecteur/lectrice.

Je fais le souhait qu'il soit votre Guide sur le Chemin de la Liberté Financière.

Ceci est un extrait du Livre « Gagner en Bourse Grâce aux Dividendes »

Il ne peut être vendu ni copié sans l'autorisation de son auteur.

Contact : bertrand@revenusetdividendes.com

Introduction

Paris, septembre 2017

Qui suis-je ?

Vous m'avez fait confiance en vous procurant ce livre, alors la moindre des politesses est de commencer en me présentant.

Je m'appelle Bertrand, j'ai 47 ans, en couple, et je suis le père de 3 filles âgées de 10 à 18 ans.

Avant toute chose, je tiens à préciser que je ne suis en aucun cas un « professionnel » de la finance, de la Bourse. Je ne travaille pas (et je n'ai jamais travaillé) dans ce secteur, dans ce milieu.

Je suis un simple « investisseur particulier », un « passionné » de la Bourse qui souhaite partager avec vous cette passion.

Cette caractéristique me permet de vous expliquer aujourd'hui la Bourse et l'investissement boursier avec des mots simples, compréhensibles par tout le monde.

Comme beaucoup d'entre vous, au début de mes investissements boursiers, j'ai été rebuté à investir en raison du charabia technique utilisé par la plupart des «experts», des « professionnels » de la Bourse. Je croyais alors que je n'étais pas assez «intelligent» pour comprendre (malgré un Bac + 5 en école de commerce !). Je dois dire (pour être franc) que j'étais même un peu « impressionné » par ces discours compliqués, alambiqués.

Avec le recul et après quelques années d'expérience, ma conviction est faite : la Bourse, ce n'est pas compliqué ! C'est même très simple.

La raison pour laquelle ces « professionnels » de la Bourse utilisent des termes abscons, c'est tout simplement pour valoriser leur travail, pour justifier leur activité ! Il leur faut bien, car si la Bourse était pratiquée par chacun et accessible à tout le monde, alors ils/elles n'auraient plus de raison de vous proposer les «produits» (c'est le terme qu'ils/elles utilisent dans leur jargon pour parler des valeurs dans lesquelles ils souhaitent que vous investissiez) qu'ils inventent pour gérer l'argent des épargnants.

Comme disait Georges Clemenceau : « *La guerre est une chose trop sérieuse pour être confiée à des militaires* ». On pourrait l'adapter à la Bourse, au monde de la finance pour dire que votre épargne est un sujet trop important pour être confié à des financiers.

Mon «amateurisme éclairé» me permet de partager mes connaissances (et aussi mes convictions) boursières, sans aucun autre but que celui de vous permettre d'apprendre, de vous former et de vous fournir des « clés » pour investir intelligemment et de manière rentable en Bourse.

Le but de ce livre est de vous rendre autonome et indépendant pour la gestion de votre argent.

Dans ce livre, je vous propose de « penser différemment » («*Think Different*» disait le fondateur d'Apple Steve Jobs– une belle action à dividendes, d'ailleurs).

Ce que je vais vous montrer et vous expliquer ici est, en effet, peu partagé. En France, tout du moins. Car, dans d'autres pays, aux Etats-Unis particulièrement, les éléments de connaissance que je vais partager avec vous sont bien plus connus.

Ils font l'objet de beaucoup de littérature et de publication sur Internet. J'y ferai d'ailleurs référence régulièrement dans ce livre. Je continue, de manière régulière et permanente, à les suivre pour perfectionner continuellement mes connaissances sur le sujet.

D'une certaine manière, les éléments que je partage dans ce livre sont un résumé, un condensé, une synthèse de ces ressources en langue anglaise.

Mon histoire

Si je suis un investisseur particulier, vous allez découvrir que l'investissement boursier est, pour moi, non seulement une « passion » mais est devenu mon activité principale. J'y ai investi, en particulier, l'ensemble de mon patrimoine !

Pour le comprendre, permettez-moi de me présenter plus en détail et de vous expliquer pourquoi j'investis dans les actions à dividendes.

Aujourd'hui, je vis à 100% de mes investissements boursiers dans les actions à dividendes. Et ce, depuis août 2016.

Les dividendes constituent aujourd'hui mon unique source de revenus. Ils sont mon « salaire », ma « rente ».

On pourrait ainsi dire que je suis « rentier » grâce aux dividendes de la Bourse.

On pourrait aussi dire que je suis à la « retraite » grâce à la Bourse.

Je n'aime néanmoins pas ces deux termes de « retraité » ou « rentier » car le sens commun (en France, du moins) les assimile à « l'oisiveté » ou « l'inactivité ». Or, c'est loin d'être le cas pour moi !

Par ailleurs, ces termes (surtout celui de « rentier ») sous-entendent que j'ai hérité de mon capital, de mon patrimoine. Ce qui n'est absolument pas le cas ! Mon capital provient uniquement et à 100% de mon épargne et de mes choix personnels. En ce sens, je ne considère pas que j'ai de la « chance » mais simplement que ma situation actuelle résulte de mes décisions personnelles.

Car, ma situation professionnelle n'a pas été toujours des plus florissantes…

Avant de devenir « rentier » et libre financièrement à 46 ans, j'ai eu plusieurs vies professionnelles : j'ai été 3 fois salarié, j'ai été 2 fois "indépendant" et j'ai été 2 fois "chef d'entreprise".

Si, dans chacun des cas, j'y ai trouvé des avantages, aucune des situations précédentes ne me rendait vraiment heureux.

Si le salariat me permettait de ne pas à avoir à me soucier des fins de mois, j'étais dépendant d'un patron pour le montant de mes revenus, pour mes congés, pour mes horaires de travail.

En étant indépendant, j'étais maître de mon emploi du temps, mais j'avais d'autres soucis, en particulier de dépendre de mes clients, de devoir "faire du commercial", de commencer mes missions quand mes clients étaient prêts et non pas quand j'étais disponible, d'être payé plusieurs mois après mes missions.

J'ai aussi créé 2 entreprises. Si j'y ai trouvé plus de satisfactions, c'est un métier vraiment difficile car j'ai dû me battre pour trouver l'argent pour lancer l'activité, trouver des actionnaires, trouver les bons salariés, trouver des banques, mais aussi (le plus dur) trouver des clients. Au final, si j'étais plus maître de mon destin, j'étais constamment soucieux des fins de mois pour savoir si je pourrai me payer et je me "tuais" à la tâche.

Créer une entreprise, c'est aussi risqué et cela ne marche pas à tous les coups. Si ma première entreprise a plutôt été un succès, la seconde a été une expérience difficile puisque j'ai dû cesser l'activité sur un constat d'échec.

Après cet échec, au lieu de rechercher tout de suite un nouveau travail, j'ai pris du temps pour réfléchir.

Pour réfléchir à ce qui est important pour moi dans la vie.

Je suis arrivé au constat que le plus important pour moi était de passer du temps avec les personnes qui importent le plus pour moi : mes enfants et ma compagne ! Rien ne me remplit plus que cette présence auprès d'eux.

Mais aussi, l'argent pour me permettre de profiter de la vie, de leur offrir la qualité de vie qu'elles méritent (en particulier en vacances).

Je ne vous dirai pas que "l'argent ne fait pas le bonheur" car la vérité, c'est qu'il y contribue en partie. Mais, pour moi, l'argent n'est pas un but/une fin en soi, c'est un moyen de vivre pleinement la vie que j'ai choisi !

A ce moment-là, j'ai pris une décision qui a changé ma vie : j'ai décidé de choisir d'être, à moyen terme, libre financièrement ! De ne plus dépendre de personnes. De générer des revenus passifs, stables et réguliers.

C'est aujourd'hui ma situation depuis août 2016.

Mais je dois vous avouer que cela n'a pas été facile pour y arriver. Comme beaucoup, j'ai "galéré".

J'ai d'abord vite compris que je ne pouvais compter que sur moi.

Après la fin de ma deuxième société, j'étais sans salaire et sans ressources.

Compter sur la "solidarité nationale" ? Quand je suis allé à la Caisse d'Allocation Familiale pour demander le RSA, on m'a répondu (croyez-moi, c'est vrai !) : "*Vous étiez chef d'entreprise ? Ben, revenez dans 2 ans pour voir si vous êtes vraiment sans revenus aujourd'hui ! On verra alors ce qu'on peut faire pour vous !*"

La retraite ? Pas possible de la toucher avant 65 ans, bien que j'ai cotisé 25 ans (un vrai scandale ce système de retraite français) ! Et en plus, vu la situation, je ne sais même pas si je pourrai la toucher !

Parmi les moyens d'arriver à ma liberté financière, j'avais bien identifié l'investissement boursier dans les dividendes.

Mais, à ce stade, je me trouvais confronté à plusieurs problèmes :

1. Je n'avais pas vraiment de connaissance sur le sujet.
2. Mes précédents investissements en Bourse n'avaient pas été vraiment couronnés de succès (j'achetais quelques actions sur des "conseils boursiers" qui ne s'avéraient pas vraiment rentables). Au final, je n'avais pas perdu d'argent, mais j'en avais pas gagné non plus.
3. Je ne disposais pas d'un capital de départ important.
4. J'avais peur des risques d'investir en Bourse.

J'ai néanmoins poussé les investigations.

A ce moment-là, je suis tombé par hasard sur un site américain sur l'investissement dans les dividendes. Plusieurs centaines de personnes présentaient leurs résultats et montraient comment ils étaient devenus rentiers grâce aux dividendes.

Il faut savoir que la méthode pour devenir rentier grâce aux dividendes est largement pratiquée avec succès par les particuliers comme vous et moi aux Etats-Unis. Elle est encore largement ignorée en France !

Cela a été comme un éclair pour moi. Je me suis dit : voilà la solution, voilà mon objectif, voilà le moyen d'y arriver !

Je vais être honnête avec vous : je n'y suis pas arrivé du jour au lendemain. Et, sauf à disposer d'un capital de plusieurs centaines de milliers d'euros au départ, cela nécessite du temps et une méthode rigoureuse pour y arriver.

Pour me constituer un capital de départ, j'ai commencé par vendre mon appartement !

Aujourd'hui, je ne suis plus propriétaire mais locataire. C'est cela qui m'a permis de commencer mes investissements boursiers.

Puis, j'ai décidé de me former, d'apprendre pour y arriver. J'y ai passé plus de 6 mois à lire des milliers d'articles sur internet, j'ai acheté des dizaines de livres, j'ai dépensé plusieurs centaines d'euros en formation et livres.

Si ma décision était prise, mon chemin tracé, je ne pouvais néanmoins pas en vivre à court terme car j'avais compris que la méthode nécessitait du temps pour qu'elle produise ses effets.

J'ai donc fait mes premiers investissements, et, en parallèle, je me suis donc remis à chercher un travail pour pouvoir vivre.

J'ai été embauché et après un an j'ai été viré, licencié !

Mais, contrairement à ce que beaucoup de personnes ressentent à ce moment-là, j'étais serein. Car, ma méthode fonctionnait et je percevais déjà des revenus de mes investissements dans les dividendes !

Je me suis retrouvé au chômage et, alors que je bénéficiais cette fois des allocations, j'ai décidé d'utiliser cette période non pas pour rechercher un nouvel emploi, mais pour perfectionner ma méthode et mes investissements.

Et j'y suis arrivé !

Depuis août 2016, mes revenus sont constitués uniquement de mes revenus de dividendes. Je publie régulièrement mes revenus sur le site RevenusEtDividendes.com où vous pouvez le constater.

Aujourd'hui, je suis libre ! Libre de mon temps car libre financièrement.

Pour la première fois de ma vie, je ne dépend de PERSONNE ! Mes revenus sont des revenus 100% passifs et automatiques !

Je dispose de mon temps comme je veux. Je passe plus de temps avec mes enfants. Le mercredi, c'est le "jour des enfants" : je ne travaille pas, je reste avec eux, je m'occupe d'elles ! Quel bonheur !

J'ai aussi du temps pour voyager avec eux et/ou ma compagne : Portugal, Afrique du Sud, Thaïlande sont quelques unes de mes dernières destinations. Et ce n'est pas fini !

Mon parcours et mon portefeuille boursier

Comment j'en suis arrivé là ? Avec quel capital de départ ? Qu'en est-il aujourd'hui ?

Voici mon parcours boursier.

J'ai commencé concrètement mes investissements boursiers dans les dividendes en 2012 avec un capital de départ de 300 000 €, réparti entre un compte-titres (80 000 €) et un PEA (220 000 €).

Mon PEA a été ouvert en 2005 et alimenté régulièrement entre 2005 et 2012 jusqu'au plafond de 150 000 € autorisé. La valorisation de ce PEA se montait à 220 000 € au début 2012 grâce aux gains effectués sur mes investissements passés.

Si on regarde la performance de mon investissement dans les actions à dividendes, le résultat est une performance + 81% entre 2012 et fin 2016.

Ma performance annualisée est de 12,61%/an (contre 8,97%/an pour le CAC 40 et 12,99%/an pour le CAC 40 GR).

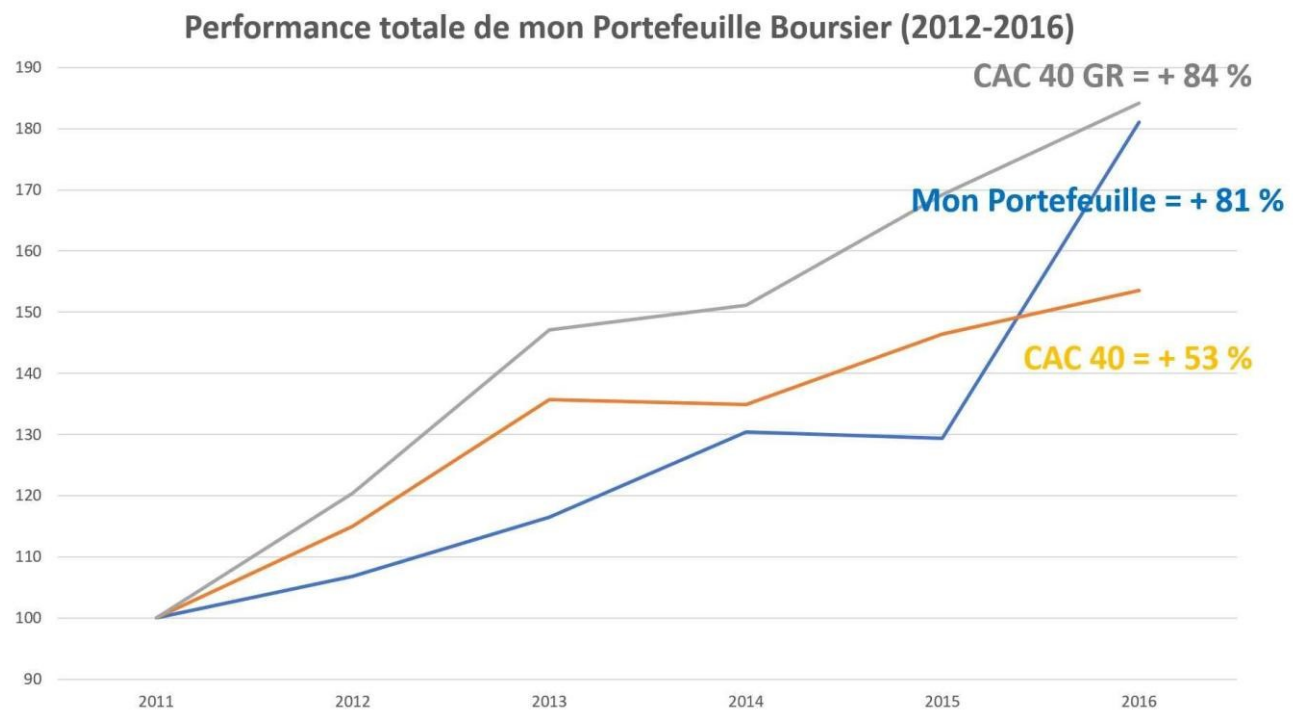

En termes de plus-values (même si celles-ci sont virtuelles tant que je n'ai pas vendu mes actions), j'ai "gagné" entre début 2012 et fin 2016 exactement 239 465 €.

Mon portefeuille est ainsi passé d'une valorisation de 300 000 € (début 2012) à 539 465 € (fin 2016).

Pour plus de détails et d'explications sur cet aspect, je vous invite à consulter mon article sur RevenusEtDividendes.com : « Comment j'ai fait 10 fois mieux que le CAC 40 en 2016 ».

En termes de revenus, sur la même période, j'ai gagné 129 793 € de dividendes (pour la plupart réinvestis, et donc inclus dans la performance totale).

En 2016, mes placements boursiers m'ont rapporté exactement 31 841 € en revenus de dividendes (hors impôts sur le revenu – mais incluant les autres « taxes » détaillées dans le chapitre consacré à la fiscalité).

La transparence sur ma situation n'est en aucun cas de la vanité ni de la prétention. Elle vise à vous montrer que l'investissement dans les actions à dividendes n'est pas pour moi un sujet théorique mais bien une réalité pratique que je vis au quotidien depuis 2012.

Si je vous explique dans ce livre tout l'intérêt de l'investissement dans les actions à dividendes, mon parcours boursier vous montre que je pratique personnellement à haute dose l'investissement dans les dividendes (j'y ai placé 100% de mon patrimoine) et que je mets mes convictions en action 😊

Le site RevenusEtDividendes.com et la chaîne Youtube

Depuis mars 2016, j'ai décidé de partager ma passion sur la Bourse et l'investissement dans les dividendes en lançant le site internet RevenusEtDividendes.com.

Je vous invite à le consulter. Il est un bon complément à ce livre et vous apportera des informations nouvelles ou des approfondissements sur certains points. Il fait l'objet d'ajouts et d'actualisation réguliers.

Je publie, en particulier, en accès libre et gratuit, mon portefeuille boursier (actualisé tous les 2 mois).

Vous pouvez ainsi découvrir les actions que j'ai en portefeuille à tout moment, et suivre les opérations d'achat/vente que j'effectue dans mon portefeuille.

Sur RevenusEtDividendes.com, j'ai aussi développé des outils pour vous aider à gérer votre portefeuille boursier tels que des guides, mais aussi des logiciels (en particulier, le logiciel EZPortfolio de gestion de portefeuille boursier).

Sur RevenusEtDividendes.com, vous pourrez également vous former/apprendre, en particulier en suivant ma méthode pour devenir rentier grâce à la Bourse.

Je précise que certaines informations contenues dans ce livre ont pu faire l'objet d'un article sur le site RevenusEtDividendes.com. Dans ce cas, j'y ferai référence et je vous inviterai à le consulter.

Enfin, j'ai également ouvert ma chaîne Youtube RevenusEtDividendes.com sur laquelle je publie des vidéos explicatives de mes articles de RevenusEtDividendes.com. Ces vidéos sont d'ailleurs elles-mêmes reprises dans les articles du site.

Enfin, vous pouvez également me retrouver sur la page Facebook de RevenusEtDividendes.

L'objectif et le cadre de ce livre

L'objectif de ce livre est clairement de vous présenter tout l'intérêt de l'investissement dans les dividendes pour « gagner en Bourse ».

Vous y découvrirez pourquoi l'investissement dans les dividendes est une stratégie d'investissement boursier qui vous permet, sur le long terme, à la fois de valoriser (c'est-à-dire d'augmenter) votre investissement tout en générant des revenus réguliers et, si possible, croissants.

Je tiens à préciser que, pour être rentable, la stratégie ne peut être mise en œuvre que sur un horizon de placement long terme (c'est-à-dire plus de 10 ans – 15 ans).

Autrement dit, il faut bien être conscient que l'investissement dans les dividendes (comme tout investissement boursier) nécessite que vous n'ayez pas besoin de retirer l'argent placé avant cet horizon long terme. C'est la condition sine qua non d'un investissement rentable et profitable.

Ces remarques préliminaires posées, mon souhait le plus cher est que, à la fin de votre lecture, vous ayez confiance en vous et que vous deveniez maître de votre épargne. La liberté financière est à votre portée, j'en suis convaincu.

Rentrons maintenant dans le vif du sujet.

Partie 1 :
Comprendre le Dividende

« Savez-vous quelle est la seule chose qui me fasse plaisir?
C'est de voir mes dividendes arriver »

(« Do you know the only thing that gives me pleasure?
It's to see my dividends coming in »)

John D. Rockefeller

Partie 1 :
Comprendre le Dividende

Dans cette partie, nous allons voir en détail les notions de « dividende », de «rendement » et de « calendrier du dividende ».

Ces notions sont essentielles pour la compréhension des chapitres suivants.

Qu'est-ce qu'un dividende ?

Le « dividende » (appelé aussi parfois « coupon ») correspond au versement d'une somme d'argent aux actionnaires d'une société.

Par exemple, en 2016, la société pétrolière Total a versé un montant (brut) de 2,45 € par action.

Cela signifie que :

1. Pour recevoir cette somme, vous devez être actionnaire de Total au moment du « détachement du dividende » (voir plus loin).

2. Les 2,45 € (brut) sont versés pour chaque action possédée. Ainsi, si vous avez 10 actions Total dans votre portefeuille boursier, vous recevrez 24,5 € de dividendes (brut). A noter : il n'est pas possible de recevoir des « parts » de dividendes (50%, par exemple) car il n'est pas possible de posséder des « parts » d'actions. Le montant versé est donc un multiple du nombre d'actions que vous possédez en portefeuille.

3. Le montant du dividende communiqué par la société est toujours un montant « brut », c'est-à-dire hors impôts, taxes et prélèvements divers (voir le chapitre sur la fiscalité). Le montant « brut » correspond au montant que la société verse aux actionnaires, même si le montant reçu dépend de la fiscalité du compte sur lequel vos actions sont logées.

Si le paiement du dividende se fait majoritairement en cash/numéraire, notons cependant que les dividendes peuvent aussi être payés en actions. Dans ce dernier cas,

la société proposera à ses actionnaires de leur verser le dividende sous forme d'actions de la société.

Par exemple, la société française Total propose en 2017 à ses actionnaires de verser les dividendes sous forme d'actions. Cette opération est, généralement, intéressante à la fois pour l'actionnaire (qui reçoit des actions à un cours inférieur au cours de Bourse) et pour la société (qui ne « sort » pas d'argent pour payer ses dividendes).

Il faut noter que cette proposition est toujours « optionnelle », c'est-à-dire qu'elle n'est pas une obligatoire et que les actionnaires ont toujours le choix de choisir le paiement du dividende en cash/numéraire (c'est d'ailleurs l'option « par défaut », c'est-à-dire que si vous ne vous manifestez pas pour recevoir le dividende en actions, celui-ci sera versé en cash/numéraire).

Cette pratique est d'ailleurs très courante aux Etats-Unis, en Angleterre et se développe aussi en France (outre la société Total, des sociétés comme le Crédit Agricole, Saint-Gobain ou Dassault System proposent aussi cette option).

A titre d'information, les sociétés du CAC 40 ont reversé 46,2 milliards d'euros de dividendes bruts pour l'année fiscale 2016 (hors rachat d'actions). Cela représentait une hausse d'environ 13% sur un an.

Le montant des dividendes versé dépend essentiellement de 2 facteurs : le montant du résultat des sociétés et le « taux de distribution » (nous verrons par la suite que, dans la pratique, ce n'est pas toujours le cas et que d'autres considérations rentrent en jeu).

A titre d'exemple, en 2016, les entreprises du CAC 40 ont reversé à leurs actionnaires 57% de leurs résultats sous forme de dividendes. C'est ce qu'on appelle le « taux de distribution ».

Pourquoi les entreprises versent-elles un dividende ?

Ce sujet est vaste et fait l'objet de nombreux points de vue différents de la part des investisseurs sur la question.

Je vais tenter ici de vous donner des éléments d'éclaircissement.

Ce qu'il faut bien comprendre sur le sujet, c'est que :

1. **Aucune entreprise n'est obligée de verser des dividendes à ses actionnaires.**

Contrairement à ce que beaucoup de gens pensent, le versement du dividende aux actionnaires n'est ni automatique ni obligatoire. Cette règle s'applique à la fois pour les sociétés non cotées mais aussi pour celles cotées. Même si les « grandes entreprises » versent majoritairement des dividendes à leurs actionnaires. En 2016, parmi les sociétés du CAC 40, les sociétés Peugeot et ArcelorMittal n'ont pas versé de dividendes à leurs actionnaires en raison de leurs difficultés financières (pertes).

2. **Aucune entreprise qui verse des dividendes n'a l'obligation de le faire dans le futur.**

De la même manière, si une société verse régulièrement des dividendes, elle n'est pas obligée et tenue de le faire à l'avenir. La société Peugeot est un exemple puisque si, depuis 2013, elle ne verse plus de dividendes, elle l'a fait pendant longtemps.

De même une société qui ne verse pas de dividendes aujourd'hui peut être amenée à le faire dans le futur. La société Apple est un bon exemple puisqu'elle verse des dividendes depuis 2012, bien qu'elle ne l'ait pas fait de 1995 à 2011 (le fondateur Steve Jobs y était opposé).

3. **Le versement des dividendes** (ainsi que le montant et les modalités de versement) **est un choix de la direction de l'entreprise** (mais qui doit être approuvé par l'assemblée générale des actionnaires).

Ce point est extrêmement important (voire le plus important) : le fait de verser (ou non) un dividende est d'abord un choix de la société et de ses dirigeants. Fondamentalement, aucune raison objective ne justifie le paiement des dividendes autre que la décision de le faire.

Outre le versement du dividende, la direction de l'entreprise propose le montant et les modalités de versement du dividende (option de paiement en actions, date de détachement, date de versement, périodicité du versement, etc…).

Il convient de noter que la décision de verser un dividende et les modalités de versement de ce dividende restent la prérogative des actionnaires. C'est pour cette raison que cette décision doit être approuvée par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires (au moins une fois par an).

4. Le principe général qui préside au choix de versement d'un dividende est celui de « l'allocation optimale du capital ».

Pour expliquer cette notion, il faut d'abord comprendre que l'achat d'une action de société (même cotée en Bourse), tout comme la création d'entreprise, correspond à un « investissement ». Autrement dit, il s'agit de « gagner de l'argent ». C'est la motivation principale (et logique) des créateurs d'entreprise ou des investisseurs. Si ce n'était pas le cas, pourquoi investir ?

Cet objectif posé, les dirigeants d'entreprise ont pour objectif de maximiser, d'optimiser l'investissement des actionnaires en leur faisant « gagner de l'argent ».

Pour ce faire, la société investit l'argent des actionnaires dans des projets qui lui permettent de générer des revenus (à plus ou moins long terme) et ainsi augmenter ses bénéfices. En général, la société a le choix entre plusieurs projets. Elle choisira alors les projets avec les meilleures perspectives de gains : c'est ce qu'on appelle « allouer le capital » de manière optimale. Une société investira ainsi plutôt dans des projets/investissements qui ont une perspective de profitabilité (ou de « rendement ») de 20%/an plutôt que dans des projets à 3%/an.

Mais, dans certains cas, la société n'a pas forcément de projets d'investissement avec une rentabilité prévisionnelle intéressante. Dans ce cas, distribuer un dividende peut tout à fait être une allocation optimale du capital, s'il n'existe pas de projets d'investissement à plus forte rentabilité que le rendement de l'action.

Il est plus « optimal » de verser un dividende de 5% à ses actionnaires plutôt que d'investir dans des projets qui « rapportent » 2%-3% !

C'est pour cette raison que la plupart des sociétés qui versent des rendements élevés sont des sociétés qui opèrent dans des secteurs « matures » (sans perspectives de croissance forte à court-moyen terme) comme les télécoms (la société ATT aux USA est un bon exemple), la construction/bâtiment (exemple : Bouygues), l'immobilier (ce qu'on appelle les « sociétés foncières »), etc…

Inversement, en général, les sociétés en forte croissance préfèrent conserver leur argent pour investir dans des projets qui vont augmenter significativement leurs bénéfices à court-moyen terme. C'est le cas, en particulier, des valeurs « technologiques » telles que Google, Facebook, Amazon, etc…qui ne versent pas (pour l'instant) de dividendes à leurs actionnaires.

Le fait que la société Apple (on peut citer aussi l'exemple de Microsoft) verse, depuis 2012, des dividendes alors qu'elle ne l'a pas fait auparavant est le signe que la société est passée d'un statut de valeur de « croissance » à valeur « mature ». Certains actionnaires y ont vu, d'ailleurs, un signe négatif et ont vendu leurs actions.

5. Pour certains investisseurs, le versement du dividende est la preuve de l'inefficacité de la direction de l'entreprise ou un mauvais choix.

Car, pour beaucoup d'investisseurs, le choix de verser un dividende est un aveu d'impuissance du management face à l'incapacité à trouver des projets à forte rentabilité. Il s'agit aussi, dans tous les cas, d'une amputation potentiellement pénalisante de ses ressources financières.

Ainsi, aux entreprises qui paient des dividendes, ces investisseurs préfèrent celles qui réinvestissent le produit de leurs activités à des rendements supérieurs.

Selon ces investisseurs, l'exemple de Sanofi illustre bien leur vision : l'entreprise investit son capital dans des opérations de croissance pour un rendement typiquement supérieur ou égal à 20% par an, son action est restée longtemps sous-valorisée, et pourtant le management paie un (trop généreux) dividende !

A leurs yeux, il s'agit d'un "arbitrage vers l'inefficace"., d'une mauvaise "allocation de capital". Même si la performance boursière de Sanofi est supérieure à l'indice parisien CAC 40 sur le long terme, selon eux, rien ne dit que la société n'aurait pas fait mieux en réinvestissant le produit de ses bénéfices plutôt que de le verser aux actionnaires sous forme de dividendes.

Par ailleurs, ces investisseurs déplorent le « couperet fiscal » du dividende. En ne versant pas de dividendes, la société « n'oblige » ainsi pas l'actionnaire à subir la fiscalité du dividende, et donc à payer des impôts. Cet argument, valable en particulier dans un compte-titres (mais pas dans un PEA), est fondé sur le fait que la distribution de dividendes implique un paiement d'impôt « forcé », alors que le moment du paiement de cet impôt pourrait être « choisi » (en fonctions des contraintes de chacun) lors de la

revente des actions (via la taxation des « plus-values ») si la société ne versait pas de dividendes.

Bref, comme vous le voyez, la question fait l'objet de nombreux débats et controverses !

A ce stade, le plus important de comprendre est que la question de savoir pourquoi les entreprises versent des dividendes se résume à la réponse : **parce qu'elles le décident !**

Il n'y a pas de réponse théorique ou objectif à cette question autre que celle de dire qu'elle résulte d'un choix de la direction de l'entreprise. Ce sont aux actionnaires qu'il revient de trancher si c'est un bon ou un mauvais choix en votant pour ou contre cette décision en assemblée générale des actionnaires. Il arrive ainsi même parfois que certains actionnaires s'y opposent !

Le « calendrier du dividende »

Le calendrier des dividendes correspond aux dates à connaître pour bénéficier du versement des dividendes d'actions en Bourse.

Nous allons voir ici :

- Quand et comment est déterminé le montant des dividendes ?
- Les 3 dates importantes à connaître pour le calendrier du dividende.
- Les principales différences entre le calendrier des sociétés françaises et celui des sociétés étrangères.

Quand et comment est déterminé le montant des dividendes ?

Il faut savoir que le montant du dividende est déterminé par l'assemblée générale des actionnaires.

En générale, cette réunion a lieu une fois par an, pour l'approbation des comptes. C'est pour cette raison que, dans la majorité des cas, les dividendes sont versés une fois par an.

C'est le cas de la majorité des entreprises françaises, qui attendent cette assemblée générale et l'approbation des comptes pour déterminer le montant du dividende et verser ce dividende.

Néanmoins, ce qu'il faut savoir, c'est que ce n'est pas parce que le montant du dividende est décidé/approuvé une fois par an que cela oblige les sociétés à verser le dividende en une seule fois.

La preuve en est, sur le marché français, une société Total verse son dividende trimestriellement, (donc 4 fois/an) car le management a reçu l'autorisation de l'assemblée des actionnaires de verser des "acomptes" sur dividende.

Cet acompte doit néanmoins recevoir l'approbation du conseil d'administration, qui se réunit donc au moins 4 fois par an pour approuver ces "acomptes".

En fait, ce qui est important de savoir, c'est que c'est le montant total du dividende annuel qui est décidé/approuvé par l'assemblée générale des actionnaires une fois/an.

Rien n'empêche donc une société de verser des acomptes sur dividende.

Sur le marché français, sur le CAC 40, il y a ainsi 5 ou 6 sociétés qui versent des dividendes trimestriels. C'est donc plutôt une exception que la règle.

Aux Etats-Unis, c'est plutôt l'inverse : la plupart des sociétés versent des dividendes trimestriels (c'est la règle). Il y a même certaines sociétés qui versent des dividendes chaque mois (voir plus loin).

Quelles sont les dates importantes de versement du dividende ?

La date d'annonce du dividende

Comme son nom l'indique, c'est la date où sont annoncés le montant des dividendes versés, ainsi que les modalités de versement (date de détachement en particulier, type de versement – en actions ou numéraires -, etc..). Pour les actions américaines, cette date est appelée « declaration date ».

Pour les actions qui versent un dividende annuel, c'est une fois par an. Pour celles qui versent un dividende trimestriel cette annonce a lieu 4 fois/an.

Rappelons que, pour les sociétés qui versent un dividende chaque trimestre, ce dividende est un acompte.

Dans ce cas, ce qui est intéressant, c'est que cet acompte est annoncé en avance.

Certes, ce n'est qu'une partie du dividende, mais il n'empêche, cette partie est annoncée en avance. Cela donne une bonne visibilité, une bonne indication sur le montant du dividende annuel.

Et le délai est souvent important. Toujours pour reprendre l'exemple Total, le 28 Octobre 2016, la société a annoncé le montant du dividende qui sera détaché le 20 mars 2017. Soit 5 mois à l'avance !

Celui que je vais recevoir en décembre prochain a été annoncé en juillet !

Pour les actions américaines qui versent un dividende mensuel, l'acompte est, en général, annoncé tous les trimestres, et ce pour une période de 3 mois en avance. La visibilité ainsi offerte sur les versements de dividendes dépasse ainsi les 6 mois !

A titre d'exemple, voici le communiqué d'annonce d'une action à dividende mensuel américaine qui, comme vous pouvez le constater, a annoncé en novembre 2016 le montant des dividendes versés jusqu'en avril 2017 :

Dividends

Subsequent to quarter end, on November 2, 2016, the Company's Board of Directors declared a monthly common stock dividend of $0.116667 per share for the months of January, February and March 2017, representing an increase of approximately 1%. The chart below details the common dividends declared:

FOURTH QUARTER 2016 & FIRST QUARTER 2017 COMMON DIVIDENDS

Month	Record Date	Payment Date	Dividend
October 2016	October 31, 2016	November 15, 2016	$0.115833
November 2016	November 30, 2016	December 15, 2016	$0.115833
December 2016	December 30, 2016	January 17, 2017	$0.115833
January 2017	January 31, 2017	February 15, 2017	$0.116667
February 2017	February 28, 2017	March 15, 2017	$0.116667
March 2017	March 31, 2017	April 17, 2017	$0.116667

Information publiée le 3 Novembre 2016

Les dividendes sont annoncés jusqu'en Avril 2017

La date de détachement du dividende

C'est la date la plus importante dans le calendrier des dividendes pour toucher son dividende. Elle est valable que ce soit pour le dividende complet ou pour les

acomptes de dividendes (cas des sociétés versant des dividendes trimestriels ou mensuels).

En anglais, cette date est appelée « ex-div date » ou « ex-dividend date ».

C'est :

- Ce jour-là que la société donne le droit aux actionnaires de recevoir le dividende.
- Ce jour-là que le dividende est « détaché » du cours de Bourse.

Ce qu'il faut ABSOLUMENT savoir, c'est que pour recevoir le dividende (ou l'acompte sur dividende) d'une action, **vous devez être actionnaire la veille de la date du détachement du dividende.**

Aux Etats-Unis, c'est plutôt 2 jours avant (cette date est appelée « record date », comme dans l'exemple ci-dessus).

Pour être précis, vous devez être actionnaire la veille du jour de Bourse de la date de détachement.

Ainsi, si la date de détachement d'une action est le mardi 8 novembre, vous devez être actionnaire de la société le lundi 7 novembre au soir. Vous devez donc avoir acheté les actions de la société avant le 7 novembre à la fermeture de la Bourse.

Si la veille du jour de détachement est un jour où la Bourse est fermée (ou correspond à un week-end, par exemple), il faudra que vous soyez actionnaire le jour de Bourse ouvert précédent la date du détachement. Il faut donc bien vérifier le calendrier des jours d'ouverture de chaque Bourse.

Cela veut dire que vous n'avez pas besoin de posséder et de garder les actions de la société pendant plus qu'un jour ou quelques heures pour recevoir le dividende. Contrairement à ce que beaucoup pensent, vous n'avez pas besoin de garder les actions de la société pendant un an pour recevoir le dividende d'une action !

De même, le jour de détachement, vous pouvez vendre vos actions et vous recevrez bien le dividende. Vous le recevrez à la date de versement du dividende (et non pas le jour du détachement).

La date du détachement est importante car c'est la date où le dividende est "détaché" du cours de Bourse de l'action.

Qu'est-ce que cela signifie ? Le jour du détachement, le dividende est "détaché", cela signifie que le cours de Bourse de l'action baisse à hauteur du montant brut du dividende.

Donc, concrètement si vous avez une action qui vaut 100 € la veille du détachement du dividende, que cette société verse un dividende (brut) de 5 €, automatiquement le jour du détachement, le cours de Bourse baissera à 95 €.

Dès lors, la variation du cours de Bourse qui est calculée par les sites boursiers prend en compte ce "détachement". Ainsi, si une action vaut 100 € la veille du jour de détachement et qu'elle détache 5 €, son cours baisse à 95 €, mais cela n'est pas calculé comme une baisse. Si, à la fin de la journée de détachement, elle est revenue à 97 €, la variation d'un jour à l'autre sera de +2% ((97+5)/100) et non pas de -3% ((97-100)/100).

Voici à titre d'exemple, la variation du cours de Bourse d'une action française (ABC Arbitrage) suite au détachement du dividende le 17 novembre 2016 :

Date	14/11/16	15/11/16	16/11/16	17/11/16	18/11/16
Dernier	7.70(c)	7.70(c)	7.70(c)	7.44(c)	7.57 EUR
Variation	+2.26%	+0.00%	+0.00%	-0.80%	1.75%
Volume	86 861	104 263	51 326	74 951	68 128
Ouverture	7.53	7.70	7.70	7.46	7.45 EUR
+ Haut	7.70	7.71	7.70	7.49	7.57
+ Bas	7.49	7.64	7.61	7.40	7.40

Variation sur 5 jours : -1.69%

Vous verrez souvent des remarques sur ce sujet dans les forums boursiers (comme celui de Boursorama) où certains contributeurs ne comprennent pas le calcul de variation du cours de Bourse.

Le détachement du dividende entraîne une baisse du cours de l'action du même niveau que le montant brut du dividende versé.

Ce point est extrêmement important.

C'est pourquoi quand vous entendez des discours politiques qui disent que les "dividendes enrichissent les actionnaires", c'est une ineptie et une absurdité totale puisque ce que vous gagnez d'un côté par le versement du dividende, vous le perdez de l'autre par la baisse du cours de Bourse.

Comptablement, le détachement du dividende est une opération "blanche" ou "neutre".

Puisque les dividendes sont fiscalisés (en particulier dans un compte-titres), la somme nette (après déduction des taxes, prélèvements sociaux et autres impôts sur les dividendes) que vous recevez est inférieure à la baisse du cours de Bourse de la société.

Vous comprenez mieux pourquoi certains actionnaires, certains investisseurs sont opposés au versement des dividendes.

Ce n'est, bien entendu, pas mon point de vue. Nous allons voir, par la suite, pourquoi, dans la pratique, l'investissement dans les actions à dividendes est particulièrement rentable et offre à la fois des perspectives de valorisation supérieures aux autres actions, tout en générant des revenus réguliers.

Car, comme nous le verrons, les sociétés qui versent des dividendes sont, historiquement, mieux gérées que les autres sociétés.

En s'obligeant à verser des dividendes, les sociétés se "coupent" de ressources financières (celles versées en dividendes) et cela les amène à faire mieux avec moins. Cette contrainte financière les amène à optimiser leurs ressources financières et à se concentrer sur des choix d'investissements les plus judicieux, c'est-à-dire les plus rentables.

C'est dans la contrainte, dans l'effort qu'on donne le meilleur de soi-même. En tout cas, c'est ce que les données historiques montrent et, finalement, c'est une belle leçon de vie !

La date de versement du dividende

Cette date est parfois appelée aussi « date de mise en paiement « . En anglais, cette date est appelée « Payment date » (ou « Payable date «).

C'est la date où vous recevez le dividende sur votre compte. Elle peut être différente selon les sociétés.

En général, pour les sociétés françaises, le délai de versement est assez court. Si elles versent un dividende qu'une seule fois par an, on peut dire que le dividende est versé rapidement (quelques jours).

Mais ce n'est pas toujours le cas.

Déjà, ce n'est pas le cas pour les sociétés qui proposent de verser un dividende en actions. Ainsi, au lieu de recevoir le montant du dividende en numéraire (en euros), les sociétés proposent de recevoir ce montant de dividende en équivalent d'actions.

Cette option implique de demander à chaque actionnaire de se positionner par rapport à cette proposition. Il existe donc un délai de réflexion offert aux actionnaires pour choisir entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions. Le délai dépend de chaque société. Par exemple, pour le dividende de la société Total (qui propose un paiement des dividendes en actions), le dividende détaché le 21 décembre 2016 a été payé le 12 janvier 2017 (soit environ 3 semaines plus tard) car la période de réflexion et de choix de l'option courrait du 21 décembre 2016 au 4 Janvier 2017.

Par défaut, dans ce cas, si vous ne répondez pas à la proposition de paiement du dividende en actions, le paiement se fait en numéraire.

Voici, à titre d'exemple, le communiqué de presse de l'acompte du dividende Total :

28/10/2016 *Communiqué de presse*

Paris - Le Conseil d'administration du 27 octobre 2016 a décidé de fixer à 0,61 euro par action le montant du troisième acompte trimestriel au titre de l'exercice 2016. Cet acompte, d'un montant identique à celui du deuxième trimestre 2016, sera détaché le 20 mars 2017.
Le Conseil d'administration se réunira le 15 mars 2017 afin de :

- décider la mise en distribution de ce troisième acompte sur dividende ;
- proposer l'option du paiement de cet acompte en actions nouvelles de la Société ;
- fixer le prix d'émission de chaque action nouvelle à un prix égal au minimum à 90% de la moyenne des premiers cours cotés sur Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant la réunion du Conseil d'administration, diminuée du montant de cet acompte ;
- fixer la période d'option pour le paiement de l'acompte en actions nouvelles entre le 20 mars 2017 et le 29 mars 2017 inclus ;
- décider la mise en paiement à compter du 6 avril 2017.

La question de savoir s'il faut ou non opter pour le paiement du dividende en actions dépend de votre situation, de vos objectifs et des conditions de l'option proposée. Fiscalement, le choix n'a pas d'impact.

Pour les actions étrangères, contrairement à la France, le délai de versement est assez long.

C'est en particulier le cas sur les actions anglaises. Le plus long temps de versement des dividendes que j'ai constaté est celui sur les actions anglaises.

Par exemple, pour l'action GlaxoSmithKline, le dividende détaché le 11 août 2016 a été reçu le 14 octobre 2016, soit environ 2 mois après ! Une des raisons est que, là aussi, une option de paiement du dividende en actions est proposée aux actionnaires.

Concernant les actions américaines, on est en général sur un délai d'environ 1 mois.

Le « rendement » et comment le calculer

Le « rendement » est une notion importante et fondamentale dans le cas d'une action à dividendes.

On distingue plusieurs types de « rendement ».

Le « rendement » brut

Sans précision, et dans son acceptation la plus générale, quand on parle de « rendement », on parle de «rendement brut» («yield» en anglais).

C'est cette notion qui est utilisée par la presse, les sites boursiers ou tout autre site d'information quand est évoquée la notion de « rendement » pour les actions à dividendes.

Le « rendement » d'une action correspond alors au rapport entre le montant du dividende brut distribué par la société (sur une base annuelle) divisé par le cours de l'action.

Ainsi, si une société X qui est cotée 100 euros en Bourse verse un dividende brut annuel de 5 euros, on dira que le « rendement » est de 5%.

Ce « rendement brut » ne tient pas compte de la fiscalité du possesseur des actions.

Il correspond au dividende distribué par la société aux actionnaires.

Deux points sont à noter sur ce « rendement brut » :

1. Tout d'abord, **ce taux est fluctuant car il dépend du cours de Bourse de la société au moment de son calcul**.

Il n'est donc jamais stable et fluctue en fonction de la date choisie. Attention donc quand vous lisez une information comme : « En 2015, le rendement des actions composant l'indice CAC 40 a été d'environ 3% ». Tout simplement, cela ne veut rien dire ! Car, le rendement se calcule à une date donnée et pas sur une année entière.

La question qui se pose ici est de savoir quel « cours » a été pris en compte. Est-ce le cours au 1er janvier des actions du CAC 40, au 31 décembre, en milieu d'année. Est-ce la moyenne des cours de l'année des actions du CAC 40 ?

De même, le « rendement » évolue dans les mêmes proportions que l'évolution du cours de Bourse. Pour reprendre l'exemple d'une action qui verse un dividende brut annuel de 5 €, quand le cours de Bourse est à 100 €, le « rendement » est de 5% ». Si le cours de Bourse augmente à 110 €, le « rendement » baisse à 4,54%.

Autrement dit, le « rendement » évolue en sens inverse du cours de Bourse, et dans les mêmes proportions. Une augmentation du cours de Bourse de 10% entraînera une baisse du « rendement » de 10%.

2. Un autre point important à préciser : normalement, **le « rendement » est déterminé sur la base d'un montant de dividende connu**.

Or, seuls les dividendes passés étant connus, c'est sur le montant passé du dividende que le « rendement » est calculé. Par abus de langage, encore une fois, certains articles ou commentateurs/analystes présentent le rendement d'une action sur la base d'anticipation du montant des dividendes. Ainsi, vous pourrez lire des articles stipulant que, « sur la base d'une anticipation de dividende de Y euros, l'action présente un rendement de Z% ».

Il s'agit alors d'une anticipation qui ne correspond pas au « rendement » de l'action que vous pouvez lire sur les sites d'information boursière tels que Yahoo Finance, Google Finance, Boursorama. Ces sites vous présentent toujours les chiffres de « rendement » basés sur les montants de dividendes connus donc passés (selon le calendrier des dividendes de chaque société).

Le principal intérêt du calcul du « rendement brut » est de permettre la comparaison des actions entre elles, hors fiscalité et hors taux de change.

On peut ainsi, avec ce taux de « rendement » comparer des actions de nationalité différentes (par exemple entre des actions françaises et américaines).

Ainsi, pour prendre un exemple concret, si on compare le « rendement » de 2 sociétés pétrolières (qui font donc globalement le même métier et qui opèrent sur le même marché) comme Total ou British Petroleum, on remarque une différence de « rendement » importante : 5,4% pour l'action Total , alors que British Petroleum a un « rendement » plus élevé de 7,93%.

Cette différence de « rendement » montre que « le marché » juge le dividende de British Petroleum plus « risqué » que celui Total. C'est donc un élément à prendre en compte dans le choix des actions.

Dans ce cas, donc, le « rendement brut » de l'action nous permet donc de comparer concrètement et mesurer le profil, le « risque » d'actions entre elles.

A titre d'exemple, voici le rendement brut des actions du CAC 40 à la date du 7 Janvier 2016 sur la base des estimations de dividendes 2015 (Source : Boursorama).

Titre	Cours	Dividende 2015	Rendement
VIVENDI	19,06	2,00 €	10,5%
ENGIE (ex: GDF SUEZ)	15,44	1,00 €	6,5%
TOTAL	38,805	2,44 €	6,3%
CREDIT AGRICOLE SA	10,155	0,60 €	5,9%
SOCIETE GENERALE	39,935	2,14 €	5,4%
ARCELOR	3,49	0,18 €	5,2%
BNP PARIBAS	49,39	2,51 €	5,1%
TECHNIP	40,125	2,00 €	5,0%
AXA	23,69	1,11 €	4,7%
BOUYGUES	36,13	1,60 €	4,4%
KLEPIERRE	38,83	1,70 €	4,4%
UNIBAIL-RODAMCO	226,1	9,60 €	4,2%
SCHNEIDER ELECTRIC	49,48	1,92 €	3,9%
ORANGE (ex: FRANCE TELECOM)	15,495	0,60 €	3,9%
SANOFI	76,59	2,96 €	3,9%
SOLVAY	90,31	3,40 €	3,8%
LAFARGEHOLCIM N	42,96	1,50 €	3,5%
VEOLIA ENVIRONN.	21,22	0,73 €	3,4%
SAINT GOBAIN	36,455	1,24 €	3,4%
MICHELIN NOM.	81,64	2,77 €	3,4%
VINCI	57,05	1,80 €	3,2%
CARREFOUR	25,32	0,74 €	2,9%
KERING (Ex: PPR)	144,95	4,15 €	2,9%
RENAULT	85,47	2,40 €	2,8%
AIR LIQUIDE	96,57	2,70 €	2,8%
ACCOR	36,225	1,00 €	2,8%
PUBLICIS GROUPE	55,2	1,50 €	2,7%
DANONE	59,75	1,56 €	2,6%
LVMH MOET VUITTON	136,6	3,50 €	2,6%
SAFRAN	60,3	1,46 €	2,4%
NOKIA	6,62	0,16 €	2,4%
AIRBUS GROUP (Ex : EADS)	60,04	1,40 €	2,3%
LEGRAND SA	49,72	1,15 €	2,3%
L'OREAL	150,85	3,13 €	2,1%
VALEO	130,2	2,70 €	2,1%
PERNOD RICARD	99,98	1,80 €	1,8%
CAP GEMINI	81,32	1,30 €	1,6%
ESSILOR INTERNATIONAL	111,85	1,17 €	1,0%
ALSTOM	27,275	- €	0,0%
PEUGEOT	14,385	- €	0,0%

Le « rendement versé » et le « rendement net »

Le principal écueil du « rendement » ou « rendement brut » est qu'il ne correspond pas au « rendement » réel que vous allez recevoir.

Car, encore une fois, il ne prend pas en compte les prélèvements sociaux et fiscaux qui s'appliquent sur le dividende brut.

C'est pourquoi, personnellement, pour comparer les actions entre elles, je calcule toujours le « rendement » réel qui s'applique dans mon cas en calculant le « rendement versé » et le « rendement net » grâce à mon logiciel boursier EZPORTFOLIO.

Ces 2 notions prennent en compte la fiscalité qui s'applique à mes dividendes bruts.

Le « rendement versé » correspond au montant versé sur mon compte divisé par le cours de l'action.

Il dépend du compte utilisé :

- Dans un PEA, ce « rendement versé » correspond au « rendement brut ». Dans la mesure où, dans un PEA de plus de 5 ans, la fiscalité s'applique uniquement à la sortie des liquidités, le dividende brut ne subit aucune ponction fiscale au moment du versement et donc, le dividende versé correspond au dividende brut (en tout cas dans le cas d'un dividende d'action française). Nous aborderons ce point dans le chapitre sur la fiscalité des dividendes.

- Dans un compte-titres, le « rendement versé » prend en compte les ponctions fiscales « à la source», c'est-à-dire au moment du versement du dividende. Ces ponctions fiscales sont directement prélevées par le courtier en ligne et incluent le prélèvement à la source (pour les actions étrangères), les prélèvements sociaux et, éventuellement (si vous y êtes assujetti) l'acompte d'impôt sur le revenu de 21%.

Le deuxième taux que je calcule est le « rendement » net.

Il correspond au rendement de mes actions en portefeuille après déduction de tous les impôts et taxes.

- Dans un PEA, ce « rendement net » prend en compte le montant des prélèvements sociaux déduits de mes revenus de dividendes en cas de retrait de liquidités de mon compte PEA.

- Dans un compte-titres, ce « rendement net » correspond au rendement de mes actions après déduction de l'impôt sur le revenu et, éventuellement (pour les actions étrangères), prise en compte du crédit d'impôt lié aux prélèvements à la source étrangers.

Le « rendement sur prix de revient »

Le « rendement sur prix de revient unitaire » ou « rendement sur PRU » est un autre taux de rendement dont vous entendrez peut-être parlé.

En anglais, il se traduit par « Yield on Cost » ou l'acronyme « YOC ».

Le « rendement sur prix de revient unitaire » est le rapport entre le montant du dividende brut annuel et le cours d'achat de l'action (et non plus le cours de Bourse de l'action).

Ainsi, toujours pour reprendre le même exemple, si vous avez acheté 80 € l'action qui côte aujourd'hui 100 € en Bourse et verse un dividende brut annuel de 5 €, votre « rendement sur prix de revient unitaire » est de 6,25% (= 5 €/80 €) alors que le « rendement brut » de l'action est de 5%.

Le « rendement d'un portefeuille boursier »

De la même manière que l'on peut calculer les différents « rendements » pour une action, on peut calculer les différents « rendements » d'un ensemble de valeurs boursières (portefeuille boursier).

Mais attention, dans le cas d'un portefeuille boursier, le calcul du « rendement sur prix de revient unitaire » se fera soit en fonction des actions en portefeuille au moment du calcul soit en fonction du montant total initial investi.

Ainsi, en prenant l'exemple de mon cas précis (désolé de tout ramener à moi, mais c'est pour mieux expliquer les choses !!) :

- Le « rendement sur prix de revient unitaire » de mon portefeuille en temps réel est de 7,6% sur la base des actions que j'ai actuellement en portefeuille.

- Mais, le « rendement sur prix de revient unitaire » de mon portefeuille est d'environ 10% sur la base du montant initial investi. En effet, le montant de mes dividendes versés est d'environ 30 000 €/an pour un capital initial de 300 000 € (voir mon portefeuille boursier).

C'est pourquoi, à la question de savoir quel est le « rendement » de mon portefeuille, 2 réponses sont possibles : 7,6% ou 10%. Avant de répondre à cette question, je dois toujours inviter mon interlocuteur à préciser sa question.

Ce que j'ai constaté d'ailleurs c'est que, dans son acceptation générale, le calcul du « rendement » d'un portefeuille est celui basé sur le montant initial investi.

Dans le cadre de mon suivi de portefeuille boursier, ces quatre taux de « rendement » sont calculés en temps réel dans mon logiciel EZPORTFOLIO. Voici, à titre d'exemple, comment sont présentés les différents « rendements » dans le logiciel.

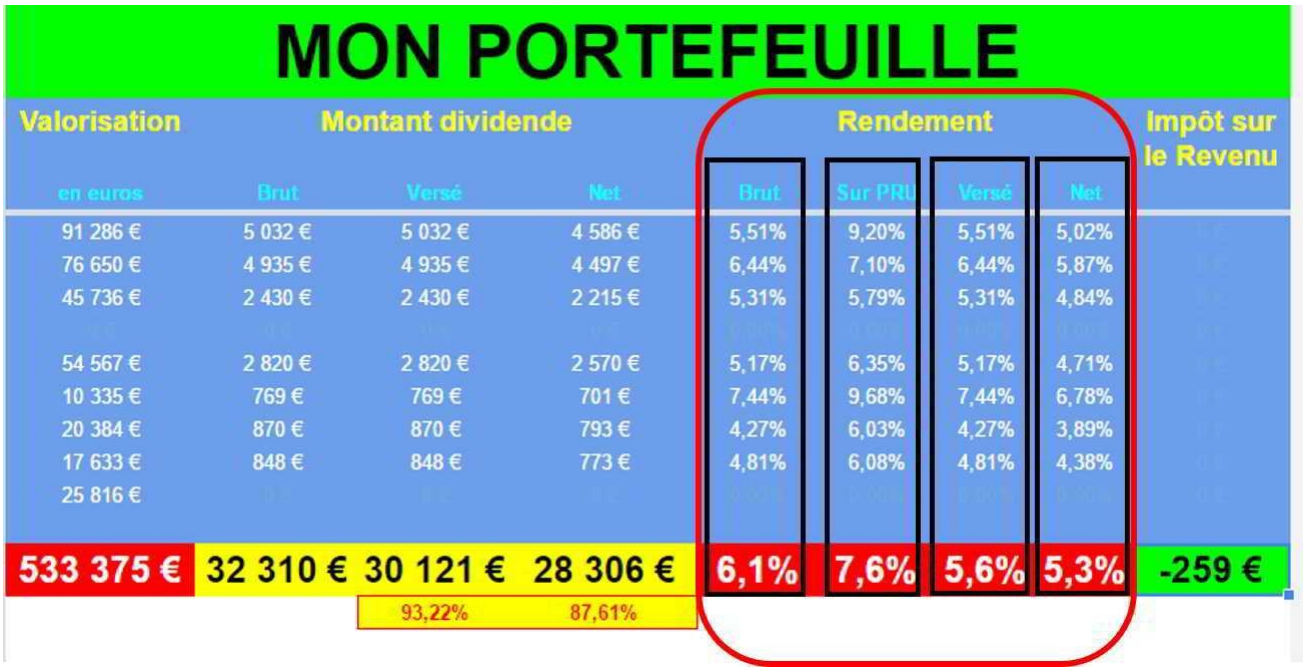

MON PORTEFEUILLE

Valorisation	Montant dividende			Rendement				Impôt sur le Revenu
en euros	Brut	Versé	Net	Brut	Sur PRU	Versé	Net	
91 286 €	5 032 €	5 032 €	4 586 €	5,51%	9,20%	5,51%	5,02%	
76 650 €	4 935 €	4 935 €	4 497 €	6,44%	7,10%	6,44%	5,87%	
45 736 €	2 430 €	2 430 €	2 215 €	5,31%	5,79%	5,31%	4,84%	
54 567 €	2 820 €	2 820 €	2 570 €	5,17%	6,35%	5,17%	4,71%	
10 335 €	769 €	769 €	701 €	7,44%	9,68%	7,44%	6,78%	
20 384 €	870 €	870 €	793 €	4,27%	6,03%	4,27%	3,89%	
17 633 €	848 €	848 €	773 €	4,81%	6,08%	4,81%	4,38%	
25 816 €								
533 375 €	**32 310 €**	**30 121 €**	**28 306 €**	**6,1%**	**7,6%**	**5,6%**	**5,3%**	**-259 €**
		93,22%	87,61%					

Comme vous pouvez le voir, les calculs sont effectués pour chaque action et pour mon portefeuille entier.

Après cette introduction explicative sur les dividendes, voyons maintenant pourquoi investir dans les dividendes.

Partie 2 :
Pourquoi investir dans les actions à dividendes ?

"Le but principal d'une entreprise est de verser des dividendes régulièrement et, mieux encore, de les augmenter dans le temps"

("The prime purpose of a business corporation is to pay dividends regularly and, presumably, to increase the rate as time goes on.")

Benjamin Graham, Security Analysis, 1934

Partie 2 : Pourquoi investir dans les actions à dividendes ?

Dans cette partie, nous allons voir pourquoi investir dans les actions qui versent des dividendes est un des principaux facteurs de la performance des actions.

Comme vous allez le constater, investir dans les actions à dividendes est un gage de performance pour tout portefeuille d'actions en Bourse.

POUR LIRE LA SUITE, COMMANDEZ LE LIVRE EN CLIQUANT ICI

Commandez (6,99 €) - Format PDF
Vous recevez le livre immédiatement après la commande

Disponible aussi chez Amazon.fr en

format ebook - Kindle en cliquant ici (6,99 €)

ou

en format papier en cliquant ici (9,99 €)

amazon